

TARIFS

Durée	Cours	Prix par cours et par trimestre (3 trimestres = 10 mois, septembre à juin)								
		1 cours par semaine	2 cours* /semaine	3 cours* /semaine	4 cours* /semaine	5 cours* /semaine	6 cours* /semaine	7 cours* /semaine	8 cours* /semaine	9 cours* /semaine
45'	- Rythmique J.-Dalcroze	200.— par trimestre (représente 60.-/mois)	180.— par cours et par trimestre	160.— par cours et par trimestre	140.— par cours et par trimestre	125.— par cours et par trimestre	115.— par cours et par trimestre	105.— par cours et par trimestre	95.— par cours et par trimestre	85.— par cours et par trimestre
	- Classique Débutant									
60'	- Classique Moyen I – II Moyen III - IV	220.— par trimestre (représente 66.-/mois)	200.— par cours et par trimestre	180.— par cours et par trimestre	160.— par cours et par trimestre	140.— par cours et par trimestre	125.— par cours et par trimestre	115.— par cours et par trimestre	105.— par cours et par trimestre	95.— par cours et par trimestre
	- Barre à terre									
75'	- Classique M IV – Avancé Avancé	240.— par trimestre (représente 72.-/mois)	220.— par cours et par trimestre	200.— par cours et par trimestre	180.— par cours et par trimestre	160.— par cours et par trimestre	140.— par cours et par trimestre	125.— par cours et par trimestre	115.— par cours et par trimestre	105.— par cours et par trimestre
	- Classique Adulte									

*Tarif dégressif si plusieurs cours suivis par semaine.

Tarif dégressif aussi valable pour parents, frères et sœurs suivant des cours dans l'école.

Dès 10 cours et plus, forfait de Frs 990.— par trimestre, quels que soient le type de cours choisis

**L'Académie de Danse est partenaire de l'Action Rentrée Scolaire de la Ville de Sion.
Aussi vos chèques sont utilisables et déductibles de vos factures.**

REGLEMENT

1. L'élève s'inscrit pour l'année; elle comprend 33 cours payables par trimestre.

Pour chaque trimestre, 10 cours sont garantis ; le 11^e reste en option et peut être annulé en cas de maladie ou empêchement du professeur.

2. L'école ne fait pas de déductions pour les cours manqués par les élèves, mais l'élève pourra les remplacer. En cas d'accident, une déduction sera consentie seulement sur présentation d'un certificat médical.
3. Conditions spéciales pour toute personne désirant danser mais n'ayant pas les moyens financiers; en parler au professeur concerné.
4. L'école ne couvre pas les risques de maladie et d'accident. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile. L'école décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés ou volés dans le cadre de l'école.

Le prix de l'écolage est déterminé en fonction d'un respect réciproque des engagements pris tant par l'école à l'égard de l'élève que par l'élève à l'égard de l'école. Cela veut dire que l'école s'engage pendant toute l'année scolaire à fournir un enseignement sérieux et suivi; de ce fait, il est impératif que votre présence au cours soit régulière et que vous vous engagiez à respecter notre règlement.